



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1281-1 ET 1304

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 4 juillet 2022, le conseil a adopté les règlements suivants:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1281-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'INCITATIFS ET D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION ET À LA RÉNOVATION DURABLES NUMÉRO 1281 AFIN DE BONIFIER LES MONTANTS OCTROYÉS POUR LES DIFFÉRENTS INCITATIFS ET D'AMÉLIORER L'OFFRE EN ÉCOGESTE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1304 CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834 ET SES AMENDEMENTS

2. Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.
3. Ces règlements peuvent être consultés sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 6 juillet 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca